



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 14 mai 1998, que voici :

EN COMITÉ

Au cours des délibérations des membres du Comité des subsides réunis le jeudi 14 mai 1998, dans la salle 254, afin d'examiner le budget des dépenses du ministère de la Justice, M. TWEED propose que la motion soit mise aux voix. Un vote par oui ou non est tenu, après quoi un vote consigné est demandé. Les députés réunis dans les salles 254 et 255 retournent à l'Assemblée. Un vote consigné est tenu, et la motion est rejetée. (43-0)

Il est fait rapport de cette résolution.

Le rapport est reçu, et le Comité des subsides obtient la permission de siéger de nouveau.

M. le *ministre* PITURA dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Services du gouvernement et Crédits – Urgences diverses.

(document parlementaire n° 194)

M. le *ministre* STEFANSON dépose les renseignements supplémentaires soumis à l'Assemblée – budget des dépenses ministérielles pour 1998-1999 – Crédits d'autorisation/Autres affectations.

(document parlementaire n° 195)

M. le *ministre* RADCLIFFE dépose le rapport annuel de la Commission d'appel d'indemnisation des accidents de la route pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998.

(document parlementaire n° 196)

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mardi 19 mai 1998, à 19 heures

M. STRUTHERS remplace M^{me} CERILLI;

M. MALOWAY remplace M. MARTINDALE.

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des modifications législatives soit modifiée comme suit :

Le mardi 19 mai 1998, à 19 heures

M. le *ministre* McCRAE remplace M. le *ministre* TOEWS.

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, MM. DYCK, EVANS (Brandon-Est) et ROCAN, M^{me} FRIESEN et M. LAMOUREUX font des déclarations de députés.

Conformément à l'article 21 du *Règlement*, M. EVANS (Entre-les-Lacs), M^{me} BARRETT et M^{me} McGIFFORD formulent des griefs.

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, l'ordre d'examen des budgets, prévu dans le document parlementaire n° 142 déposé le 24 mars 1998, et modifié par la suite, est modifié de nouveau de façon à ce que l'examen du budget du ministère de l'Environnement soit examiné dans la salle 255 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* McCRAE propose :

QUE le titre de la version française du projet de loi n° 6 – *Loi sur la responsabilité des propriétaires d'animaux et modifications corrélatives* –, tel qu'il a été inscrit au *Feuilleton* et tel qu'il a été adopté en première et en deuxième lecture, soit remplacé par : « *Loi sur la responsabilité à l'égard des animaux et modifications corrélatives* » et que le projet de loi soit réputé avoir été adopté en première et en deuxième lecture sous son nouveau titre.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité. Les travaux sont interrompus à 17 heures pour la période réservée aux affaires émanant des députés.

M. LAURENDEAU propose :

QUE le projet de loi n° 302 – *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « St. Paul's College »/The St. Paul's College Incorporation Amendment Act* – soit lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

Il s'élève un débat.

Après l'intervention de M. LAURENDEAU, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé à un comité de l'Assemblée.

M^{me} FRIESEN présente la proposition suivante :

Proposition n° 31 : Programme d'allégement des dettes des étudiants

Attendu :

que selon Statistique Canada les droits de scolarité représentaient presque le quart des recettes d'exploitation des universités en 1995, alors qu'ils ne représentaient que le sixième en 1975 et en 1985;

qu'en raison de ces droits et de l'augmentation brusque des frais de scolarité des milliers d'étudiants postsecondaires se voient dans l'obligation de contracter d'énormes dettes pour financer leurs études;

que cette situation touche également les étudiants collégiaux dont la moyenne d'âge est de 28 ans et qui ont souvent des enfants à charge et d'autres types de dettes;

que le Manitoba n'a mis aucune stratégie d'allègement de dettes à la disposition générale des étudiants universitaires et collégiaux;

que les dettes énormes que doivent contracter les étudiants pour financer leur éducation découragent de plus en plus de personnes douées pour les études de poursuivre leur éducation lorsqu'elles ne deviennent pas carrément un empêchement;

que le sondage Maclean de 1997 indiquait que les trois universités manitobaines faisaient mauvaise figure sur le plan des bourses d'études et d'entretien par rapport aux universités des autres provinces où les engagements de fonds à cette fin sont plus grands;

que tous les faits susmentionnés indiquent qu'il est urgent que soit établie une stratégie générale d'allègement de dettes qui prévoit des programmes de bourses d'études et d'entretien, d'enseignement coopératif et de remise de dettes,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre en oeuvre une stratégie générale d'allègement des dettes des étudiants collégiaux et universitaires.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M^{me} FRIESEN, de M^{me} la *ministre* McINTOSH ainsi que de MM. DYCK et LAMOUREUX, M. FAURSCHOU prend la parole jusqu'à 18 heures et conserve le droit de parole pour la reprise du débat.

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise DACQUAY